

La contre-révolution juridique

Une contre-révolution juridique est en marche dans plusieurs pays latino-américains. Il est possible que le Brésil se joigne à ce groupe.

Source : *Correio da cidadania* - 18/12/2009 –

<http://www.correiocidadania.com.br/content/view/4158/9/>

Par Boaventura de Sousa Santos

Traduction : Roger Guilloux pour *Autres Brésils*

Par contre-révolution j'entends une forme d'activisme judiciaire conservateur qui consiste à neutraliser par la voie judiciaire un grand nombre d'avancées démocratiques qui ont été conquises au long des deux dernières décades par le moyen de l'action politique, la plupart du temps à la suite de la mise en place de nouvelles Constitutions.

Comme le système judiciaire est réactif, il est nécessaire qu'une entité, individuelle ou collective, décide d'y recourir. Et c'est ce qui se produit, considérant, non sans raison, que le Pouvoir Judiciaire tend à être conservateur. Cette mobilisation présuppose l'existence d'un système judiciaire au profil technico-bureaucratique, capable de veiller à maintenir scrupuleusement son indépendance et à appliquer la Justice avec un certain degré d'efficacité.

La contre-révolution juridique ne recouvre pas l'ensemble du système juridique, en étant empêchée, quand cela est possible, par des secteurs progressistes.

Il ne s'agit pas d'un mouvement concerté, encore moins d'une conspiration. C'est un accord tacite entre les élites politico-économiques et les élites judiciaires. Il a pris corps à partir de décisions judiciaires concrètes dans lesquelles les premières (les élites politico-économiques) interprètent certains signes en provenance des secondes comme des encouragements à devenir plus actives. Ces signes incitent, également, les secteurs progressistes du judiciaire à se mettre sur leurs gardes.

Ce mouvement recouvre un vaste éventail de thèmes qui ont en commun de se référer à des conflits individuels directement liés à des conflits collectifs ayant trait à la répartition du pouvoir et des ressources au sein de la société, à la conception de la démocratie et aux visions que l'on peut avoir du pays et de l'identité nationale.

Il exige une convergence effective entre les différentes élites et il n'est pas certain que celle-ci soit pleinement réalisée au Brésil. Il y a seulement des signes, dans certains cas assez inquiétants, dans d'autres cas où tout reste ouvert. Nous allons en examiner quelques-uns.

Les actions de discrimination positive pour l'accès des Noirs et des Indiens à l'éducation

Il existe des actions en cours dans les tribunaux demandant l'annulation de politiques visant à garantir l'accès à l'éducation supérieure à des groupes sociaux qui, jusqu'à maintenant, en avaient été écartés.

Dans le même esprit, une demande d'annulation de classes spéciales (accords entre université et l'Incr¹) pour les enfants des re-localisés de la réforme agraire est en cours et, dans certains cas, elle a même reçu une réponse favorable. Cette même demande touche également les écoles itinérantes des campements du MST, les programmes d'éducation pour les Indiens et d'éducation à la campagne.

Terres indigènes et quilombolas²

La ratification de la décision reconnaissant les nouvelles limites du territoire indigène de la Raposa/Serra do Sol ainsi que les territoires correspondant aux anciens quilombos constitue un acte politique de justice sociale et de justice historique d'une portée incomparable. En désaccord avec cette décision, des secteurs de l'oligarchie ont entamé, par le biais de leurs bras politiques, (DEM et bancada ruralista)³, un vaste combat incluant des mesures législatives aussi bien que judiciaires

Parmi ces dernières; nous pouvons citer les "mesures de précaution" qui visent à rendre plus difficile la reconnaissance définitive des nouvelles réserves ainsi qu'une demande de "sumula"⁴ contraignante concernant les "villages indigènes disparus". Dans les deux cas, il s'agit de tuer dans l'œuf les prétentions des Indiens guaranis. Nous pouvons également citer une action menée au niveau du STF visant à restreindre de manière drastique le concept de quilombo.

Criminalisation du MST

Considéré comme l'un des mouvements sociaux les plus importants du continent, le MST en est arrivé à faire l'objet de poursuites judiciaires visant à criminaliser ses activités et même à tenter de le dissoudre, l'assimilant à une organisation terroriste.

Et suite à l'annonce d'altération des indices de productivité - indices qui sont toujours basés sur le recensement de 1975 - et qui visaient à justifier la réforme agraire, une Commission d'enquête parlementaire a été créée afin de réunir des informations sur l'origine des financements de ce mouvement.

L'amnistie concernant les tortionnaires de la dictature

L'OAB⁵ a demandé au Tribunal Suprême Fédéral (STF), s'appuyant sur l' *Arguição de Descumprimento de Preceito Fundamental*⁶ que l'on interprète l'article 1^{er} de la loi d'amnistie comme non

¹ (NdTr) *Incr* : Instituto Nacional de Colonização e Reforma Agrária

² (NdTr) *Quilombolas*. C'est le terme utilisé pour désigner les esclaves fugitifs qui se regroupaient dans les quilombos. C'est aussi le nom donné aux descendants d'esclaves. Plus de 1.200 communautés quilombolas ont été recensées.

³ (NdTr) *DEM* : parti de droite autrefois lié à la dictature, en fort déclin. *Bancada ruralista* : petit parti représentant les intérêts des grands propriétaires terriens et de l'agro-industrie.

⁴ (NdTr) *Súmula* : procédure juridique requérant l'accord de trois secteurs du judiciaire, elle est utilisée dans le cas d'une décision difficile à prendre en raison de l'absence d'arguments suffisamment convaincants. Elle peut aussi être utilisée comme manœuvre visant à retarder une prise de décision.

⁵ (NdTr) *OAB* : Ordre des Avocats du Brésil

⁶ (NdTr) *Arguição de Descumprimento de Preceito Fundamental* (ADPF) : outil du droit permettant, entre autre, de remettre en cause la constitutionnalité de normes antérieures à la promulgation de la dernière Constitution (au Brésil, celle de 1988). L'"auto-amnistie" est de 1979

applicable aux crimes de torture, d'assassinats et de disparitions d'individus, pratiqués par les agents de la répression contre les opposants politiques durant le régime militaire. Cette demande n'a toujours pas été examinée

La manière de traiter ces questions est directement liée au type de démocratie que l'on dit vouloir instaurer au Brésil. La décision du STF peut nous confirmer dans l'idée que la démocratie est là pour défendre la justice, coûte que coûte, ou, au contraire, pour banaliser la torture, les exécutions extrajudiciaires qui continuent à se produire contre les populations pauvres et qui atteignent également les avocats des mouvements sociaux.

Il existe de bons arguments dans le droit ordinaire, constitutionnel et international pour bloquer cette contre-révolution judiciaire. Mais les démocrates brésiliens ainsi que les mouvements sociaux savent aussi que le cimetière judiciaire est jonché de bons arguments.